



RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :
.....
.....

Organisme de contrôle : **Inspecteur :**
Référence : **Tél :**

Installation contrôlée : **Adresse :**
.....
.....
Date du contrôle: /..... /..... L'habitant est : propriétaire locataire
L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :
Compteur : Classe Q_{max} : m^3/h Fabricant : N° : Index :
Pression de service de l'installation intérieure : mbar

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre :	1
	2
	3

Conclusion :
L'installation neuve :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées

Date: /..... /.....

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



**ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971**

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise N° de T.V.A. :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Localité : Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :
Adresse + Tél. :)

atteste formellement et garantis par la présente
installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après
dans l'immeuble situé à : Rue : N° : Boîte : Étage :

Code postal : Commune :
Marque compteur : N° du compteur:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

pour le compte de : Nom : Prénom :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'aménée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
- avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur : Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui : n° Cerga :	Réservé au GRD:	Date : Signature + nom:
---	---	--

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

